

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 28 MAI 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. FRANCOIS, M. GIRON, M. REY, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Etaient excusés : M. GILLET, M. DELMOLY.

Le Président ouvre la séance à 9 H 00.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2008

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

M. PORTINE demande s'il serait possible que la note d'intention, déposée par le PRES dans le cadre de l'appel à projets Campus, soit communiquée aux membres du conseil. Cela permettrait de nourrir la dynamique interne si ce projet était retenu, et s'il ne l'était pas, de nourrir la réflexion sur la constitution d'un nouveau projet.

Le Président indique que l'on devrait connaître rapidement les décisions du ministère sur les projets retenus et qu'il va adresser aux membres du Conseil d'Administration, dans les jours qui viennent, la note d'intention.

II - L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Le Président rappelle que, conformément au règlement intérieur de l'université, il a la possibilité de proposer au Conseil d'Administration des vice-présidents délégués chargés d'une mission précise, dans la limite de quatre noms maximum.

Il souhaite aujourd'hui proposer trois vice-présidents délégués :

- ✓ un vice-président délégué aux Relations internationales,
- ✓ un vice-président délégué à la Modernisation du fonctionnement et à la réforme interne,
- ✓ un vice-président délégué aux Personnels BIATOS.

Le vice-président étudiant sera lui élu cet après-midi par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, selon la nouvelle formule mise en place par la loi LRU.

➔ **ELECTIONS DU VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES**

Le Président indique qu'il propose la candidature de M. Antoine ERTLE qui était, jusqu'à maintenant, chargé de mission aux Relations internationales.

M. ERTLE se présente aux membres du conseil et indique que s'il était élu, il souhaiterait mettre en place prioritairement les chantiers suivants :

- ➔ **La gestion de la mobilité étudiante** : l'intégration des étudiants en mobilité est un dossier important. Il faudrait mettre en place un groupe de travail chargé de proposer des modifications, notamment par rapport au système d'évaluation mis en place aujourd'hui qui est trop compliqué et qui risque de nuire, à moyen terme, à l'attractivité de notre université.
- ➔ **L'internationalisation de l'université** : il s'agit d'une orientation indispensable qui passe par une amélioration de la communication interne et externe et par la mise en place d'une commission des Relations internationales qui serait une structure pérenne permettant de réunir les différents acteurs concernés, d'échanger et de diffuser. Cette commission devrait se pencher notamment sur les liens entre l'international et la recherche, entre l'international et notre offre de formation et sur la mobilité des personnels et les liens avec le PRES.
- ➔ **Le service des relations internationales** : il faudra veiller à recruter de nouveaux chargés de mission pour épauler le service dont l'organisation ne sera pas modifiée.

Mme RIGAL-CELLARD tient à dire qu'elle a travaillé avec M. ERTLE, qui était directeur-adjoint de l'UFR des Pays Anglophones lorsqu'elle-même était directrice, et qu'elle a pu apprécier ses qualités professionnelles et personnelles.

M. PORTINE s'associe à ce qui vient d'être dit par Mme RIGAL-CELLARD. Il indique que la question qui se pose dans certaines universités est la distinction entre les actions européennes et les actions internationales non européennes. Il se demande s'il convient de créer un bureau Europe au sein du service des Relations internationales. Il souligne combien la question du mode d'évaluation des étudiants ERASMUS est une question essentielle : doivent-ils être évalués comme tous les autres étudiants ou non ?

Le Président indique qu'au niveau de la conférence des Présidents d'université, il existe une seule commission Relations internationales et Affaires européennes avec, à l'intérieur, une cellule Europe et une cellule hors Europe. Dans les universités pluridisciplinaires, il y a souvent effectivement séparation entre les Relations internationales européennes et les autres. Au niveau de Bordeaux, la réflexion doit être menée au sein du PRES. Les Relations internationales sont une des thématiques mutualisées au niveau du PRES et la création d'une cellule Europe au sein du PRES est à l'étude.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à l'élection du vice-président délégué aux Relations internationales :

- ✓ Votants : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 10
- ✓ M. ERTLE : 17

M. Antoine ERTLE est élu vice-président délégué aux Relations internationales.

➔ **ELECTIONS DU VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT ET A LA REFORME INTERNE**

Le Président souligne que la création d'un poste de vice-président délégué à la Modernisation du fonctionnement et à la Réforme interne montre toute l'importance qu'il accorde à cette tâche et à l'urgence de la conduire.

Il propose pour assumer cette fonction Monsieur Pierre BEYLOT.

M. BEYLOT se présente aux membres du conseil et indique que cette vice-présidence constitue une fonction nouvelle. Il rappelle le cadre dans lequel a été bâti le schéma de modernisation de l'université qui a été précédé d'une phase d'audit et d'évaluation qui répondait à une attente forte, exprimée notamment par les personnels BIATOS. Cette phase d'évaluation a conduit au constat de la dispersion de nos structures et, par conséquent, de la centralisation excessive de notre mode de fonctionnement ainsi que des difficultés pour communiquer. Un des remèdes proposés par le schéma est la constitution de plus vastes UFR qui doivent être de véritables lieux de déconcentration politique, de débats et d'échanges. Dans le cadre du PRES et de la fusion probable des universités de Bordeaux, il y a un enjeu majeur à constituer des entités reconnues nationalement et internationalement. La réforme des UFR, même si on en a beaucoup parlé, n'est pas le seul élément du schéma. Il s'agit bien de la modernisation de l'ensemble de notre fonctionnement, d'améliorer la communication entre les services et d'élaborer une plus grande transparence dans la chaîne de décision. Il faut conduire une véritable politique d'établissement. Depuis le vote du schéma en octobre 2007, il y a eu plusieurs étapes : la mise en place d'un comité de pilotage, de groupes métiers qui ont rendu un rapport d'étape le 11 février 2008 et la création des groupes préfigurant les nouvelles UFR.

Le rôle du nouveau vice-président délégué sera d'essayer de coordonner les différents aspects de ce vaste chantier. Il cite notamment : l'organisation du travail des personnels, la formation des personnels et de l'ensemble des acteurs à l'évolution des métiers, la formation des responsables enseignants et de l'ensemble des élus ; le mode d'organisation des UFR et des services ; les statuts des nouvelles UFR qui devront prévoir de nouveaux modes de fonctionnement et d'expression démocratique, avec une représentativité équitable de chaque discipline et de chaque type d'acteur. Enfin, la réforme concernera également la réhabilitation des locaux avec la définition d'un cahier des charges et le recrutement d'un programmiste.

M. BEYLOT souligne que pendant trois ans, en tant que vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, il a pu mesurer quotidiennement la complexité des missions de scolarité et les interactions souvent difficiles entre les services.

S'il est élu, il prendra contact très prochainement avec les différents responsables de services et de composantes.

Son action sera guidée par plusieurs principes :

- **Une volonté d'écoute et de dialogue.** La réforme ne peut pas réussir si elle est imposée d'en haut. C'est aux composantes d'élaborer les modalités d'application. Il faut écouter les attentes et les craintes.
- **Un souci de transparence et de communication** : les différents documents seront sur le bureau virtuel et il rendra compte, périodiquement, devant le comité de pilotage et devant le Conseil d'Administration.
- **Une volonté d'avancer de manière déterminée et réaliste.** Il faudra élaborer un calendrier précis et rigoureux en tenant compte des contraintes.

Le processus doit être relancé sans précipitation excessive.

Le Président souligne que la modernisation de notre université est absolument nécessaire.

M. GOZE tient à dire qu'il soutient la candidature de M. BEYLOT et qu'il a pu apprécier, lorsque ce dernier était vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, sa modestie, son souci de lisibilité et de cohérence et ses capacités d'écoute.

Mme BOULERIE ne comprend pas la logique et la cohérence de cette nomination. Elle souhaite des éclaircissements sur la fonction, les marges de manœuvre et les prérogatives du vice-président délégué.

Le Président indique que, comme tous les vice-présidents délégués, ce vice-président agira au nom du Président et, qu'avant toute communication, le travail fait sera évoqué avec la présidence pour qu'il y ait unité de point de vue.

Le Président accorde une très grande importance à ce dossier qui mérite d'être géré de manière cohérente et unitaire par une personne chargée de coordonner les différentes activités, les différents échelons, les différentes catégories d'acteurs et de préparer un échéancier. Le volet pédagogique de la réforme devrait entrer en vigueur à la rentrée 2009 et le volet budgétaire au 1^{er} janvier 2010. Les choses seront mises en place sans attendre le volet réorganisation spatiale qui prendra évidemment un peu plus de temps. Le calendrier devra tenir compte des principes de réalité, notamment humaines.

M. GIRON souligne qu'il avait toujours été dit que le volet pédagogique était un élément minime du projet de réforme. Qu'en est-il exactement ? Comment va se faire l'articulation entre les équipes de formation au sein des UFR ? Le projet va-t-il plus loin que prévu en la matière ? Doit-on comprendre qu'à côté des structures de fonctionnement, la réforme va toucher aussi la pédagogie au sens large du terme ?

Le Président précise que l'offre de formation et l'offre de recherche seront conditionnées d'abord par le futur contrat quadriennal. On verra alors s'il convient de revoir et corriger notre offre de formation et de recherche en interne au sein des nouvelles UFR mais aussi dans le cadre du PRES.

M. GIRON souhaite savoir à quel niveau se fera la concertation dans ce domaine : avec quelles structures, en interne ou au sein du PRES ?

Le Président rappelle qu'il existe un comité de pilotage de la réforme interne à Bordeaux 3 et que c'est à lui qu'il appartient d'élaborer le plan de travail.

M. RICHARD revient sur la question posée par Mme BOULERIE à laquelle il lui semble qu'il n'a pas été apporté de réponse claire. Les missions de ce vice-président restent encore floues. Il s'interroge également sur la chronologie. La création maintenant de cette vice-présidence semble étonnante. Elle aurait dû être créée bien avant.

Le Président rappelle que la démarche de modernisation est ancienne. Il a entamé le processus par la réalisation de rapports d'évaluation internes et externes qui ont été largement communiqués et qui ont donné lieu à des échanges nombreux. Puis un texte a été élaboré par l'équipe présidentielle et voté par le Conseil d'Administration en octobre 2007. La mise en œuvre a été interrompue par les différents événements qui se sont succédés et le processus a été arrêté. Il est repris maintenant. Et on repart au point où on en était resté, c'est-à-dire la mise en œuvre concrète. C'est maintenant que le suivi de ce dossier doit être confié à quelqu'un clairement identifié et identifiable.

M. BRUN estime que cela aurait dû être fait beaucoup plus tôt, dès 2006. Il s'agit d'une réforme d'ampleur qui devait se préparer sur une longue distance. Il y a aussi un problème de sémantique. Les mots sont connotés aujourd'hui. C'est le cas des mots « réforme » et « modernisation ». Ces deux mots font peur. On parle aussi beaucoup de concertation. Mais la notion de concertation n'a pas le même sens selon les interlocuteurs. Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, par exemple, la concertation, c'est uniquement l'explication d'un texte. Il s'interroge sur ce que ce mot va signifier à Bordeaux 3.

Le Président indique qu'il n'a pas à rougir de cette volonté avérée et justifiée de modifier les structures et le mode de fonctionnement de cette université. Il a eu le courage de démarrer ce dossier. On a pris le temps de l'échange et de la communication. Il y a eu près de 18 mois de concertation puis le texte a été voté par le Conseil d'Administration. La nomination d'une personne (chargé de mission ou vice-président délégué) était prévue mais n'a pas pu être faite à ce moment-là, compte tenu de la conjoncture nationale et locale.

M. PEBARTHE se dit saisi par le vaste programme de modernisation qui est proposé. Il dénonce l'utilisation à outrance du mot modernisation qui semblerait laisser croire que nos structures et notre fonctionnement actuels sont archaïques. Tout cela dévalorise ce qui se fait et rend service à ceux qui veulent détruire l'université.

Il souligne le flou qui règne sur le statut des départements et leurs liens avec les disciplines. Il rappelle qu'on assiste, à l'heure actuelle, à une opération de destruction du disciplinaire dont le plan Licence, qui accentue le caractère interdisciplinaire des diplômes, est un bon exemple. Ce sont uniquement des raisons de fonctionnement, d'un soi-disant meilleur fonctionnement, qui nous amène à constituer 3 UFR. C'est une évolution dangereuse. Il rappelle enfin que ce que le Président a qualifié d'événements ayant empêché de nommer plus tôt un vice-président délégué, était en fait la réalisation d'un processus électoral pendant lequel on a beaucoup débattu de la réforme interne et qu'il faudrait en tenir compte.

M. HOYAUX souhaite savoir si la réorganisation spatiale prévue a été inscrite dans les demandes faites au titre du plan Campus. Il aimerait également que soient précisés clairement les niveaux de pouvoirs dans les UFR et le rôle des départements. Il souligne que le groupe de travail de l'UFR Sciences sociales et Communication, auquel il appartient, a continué à travailler mais regrette qu'il ne soit pas possible de pouvoir organiser une journée « hors les murs » pour permettre aux personnels de se connaître. Enfin, il demande que le recrutement du programmiste ne soit pas fait trop en amont avant que le projet ne soit élaboré.

Le Président indique qu'il n'est pas question de donner la priorité au programmiste avant d'avoir réalisé le projet. Il est tout à fait possible d'organiser des journées de travail à l'initiative des collègues. C'est le rôle du vice-président délégué d'encadrer les initiatives des différents groupes de travail.

La création de ces nouvelles UFR ne répond pas uniquement à un souci de mutualisation et de bon fonctionnement. Il faut inscrire ce projet dans une dynamique plus large. A terme, il n'y aura qu'une seule université à Bordeaux avec 12 ou 15 UFR. C'est de la responsabilité du Président de prévoir dès aujourd'hui cette échéance et de la préparer. Les choses ne seront pas faciles. Il y aura une période transitoire où les féodalités du passé vont se perpétuer. Mais malgré ces flottements, on finira par aboutir grâce à une meilleure connaissance mutuelle. Il ne peut pas y avoir aujourd'hui de réponse précise sur l'organisation, les cas de figure sont différents. Chaque UFR doit être une composante à part entière, dotée d'un certain nombre de prérogatives, mais respectant les spécificités disciplinaires.

S'agissant du remaniement spatial, le Président précise que l'université a déjà une enveloppe au titre du contrat de plan mais que cette problématique avait été aussi intégrée dans le projet Campus.

M. JOLY tient à souligner l'inquiétude des personnels face à la réforme et le besoin de formations préalables aux nouvelles missions. Il faudra aussi prendre en considération les difficultés d'adaptation des personnels nouvellement affectés.

Le Président rappelle qu'il a assuré, à plusieurs reprises, l'intersyndicale des personnels BIATOS de son engagement dans ce dossier.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à l'élection du vice-président délégué à la Modernisation du fonctionnement et à la Réforme interne :

- ✓ Votants : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 12
- ✓ M. BEYLOT : 15

M. Pierre BEYLOT est élu vice-président délégué à la Modernisation du fonctionnement et à la Réforme interne.

➔ ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX PERSONNELS BIATOS

Le Président indique qu'il a souhaité que les personnels BIATOS élus aux conseils lui fassent une proposition. C'est dans ce contexte qu'il propose la candidature de M. Antoine POLI.

M. POLI rappelle que c'est la 3^{ème} fois qu'il se présente à la vice-présidence déléguée aux Personnels BIATOS. Il est le candidat proposé par les personnels BIATOS élus aux conseils centraux. Une part importante de sa mission est l'accueil et l'écoute des personnels en difficulté. Les dossiers peuvent être longs à traiter. Il souligne également l'inquiétude voire pour certains l'opposition des personnels à la réforme interne.

En réponse à une question de M. LOQUAY, le Président précise que le bureau de l'université est constitué de 6 personnes élues par le Conseil d'Administration sur sa proposition et que l'habitude a été prise d'associer les vice-présidents aux réunions du bureau. Il va falloir, dans le cadre de la révision des statuts, préciser les rôles des différentes instances qui se sont confondues au fil du temps.

M. BRUN tient à féliciter le Président d'avoir fait le choix de demander aux personnels BIATOS de lui proposer un candidat pour la vice-présidence et regrette que cette modalité n'ait pas été étendue à d'autres élections.

Le Président souligne qu'il n'a aucune réserve à formuler sur le choix fait par les personnels, bien au contraire, mais qu'un vice-président délégué doit avoir la confiance du président. C'est la limite d'un système de proposition extérieure.

Mme SANGUIRGO précise que M. POLI a été choisi par les personnels BIATOS à l'unanimité et que tout le monde souligne sa capacité d'écoute et sa disponibilité.

En réponse à une question de M. GIRON qui souhaite savoir si le vice-président étudiant qui va être élu par le Conseil fera partie de l'équipe présidentielle, le Président répond que, pour l'instant, en l'absence de révision des statuts, c'est le dispositif prévu par la loi qui s'appliquera.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à l'élection du vice-président délégué aux Personnels BIATOS :

- ✓ Votants : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 3
- ✓ M. POLI : 24

M. Antoine POLI est élu vice-président délégué aux Personnels BIATOS

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, M. LOQUAY et M. PORTINE pour siéger au sein du groupe de pilotage de la réforme.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, l'Institut EGID à donner 2 ordinateurs de type Power Mac G4 à l'UMR 5084 des universités de Bordeaux 1 et Bordeaux 2.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, la cession, à titre gratuit, de 28 ordinateurs usagés, à différentes associations de soutien scolaire.

Le Président informe le conseil de la création d'une commission chargée de la révision des statuts. Cette commission comprendra, sous son autorité :

- M. BAUDORRE, au titre de représentant des enseignants de la liste Montaigne 2012,
- M. BRUN, au titre de représentant des enseignants de la liste PAR,
- M. POLI, vice-président délégué aux Personnels BIATOS,
- le vice-président étudiant,
- M. SIRE pour représenter les personnalités extérieures.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Madame la Secrétaire Générale.

M. GIRON souhaiterait qu'il y ait un autre représentant étudiant puisque le vice-président siège es qualité comme le vice-président du Conseil d'Administration.

Le Président répond qu'il n'y a pas de représentants es qualité dans cette commission. M. BAUDORRE siège en tant que tête de liste de la liste Montaigne et que le vice-président BIATOS et le vice-président étudiant siègent pour représenter leurs catégories respectives.

Le Président informe le conseil de la création d'une commission chargée de la mise en place des comités de sélection. Cette commission comprendra, sous son autorité :

- M. BAUDORRE, au titre de représentant des enseignants de la liste Montaigne 2012,
- M. BRUN, au titre de représentant des enseignants de la liste PAR,
- Mme GUILLAUME, vice-présidente du Conseil Scientifique.

Le secrétariat sera assuré par Madame la Secrétaire Générale.

Le Président clôt la séance à 10 H 45.

Le Président,

SINGARAVÉLOU